



Un programme financé par
l'Union européenne

**EUROMED
JUSTICE**

EUROMED JUSTICE

1^{ÈRE} SESSION DU GROUPE CRIMEX– MADRID, ESPAGNE

Le 16 mars 2017

RECOMMANDATIONS DU GROUPE CRIMEX

La 1^{ère} session du groupe CrimEx, sous la composante *Coopération en matière pénale* du Projet EuroMed Justice, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 14 au 16 mars 2017 à Madrid (ES).

1. Participants

Ont participé à cette session d'une durée de trois jours :

- Représentants des autorités judiciaires (Ministère de la Justice, Parquet général, Hautes Cours) de six Pays partenaires du Voisinage Sud : Algérie, Egypte, Israël, Maroc, Autorité palestinienne et Tunisie. Magistrat de liaison du Maroc en Espagne.
- Représentants d'Eurojust, du RJE en matière pénale et de la DECT des Nations unies
- Représentants des autorités judiciaires du pays hôte, l'Espagne
- Chef d'équipe du projet EuroMed Police
- Equipe chargée de la mise en œuvre d'EuroMed Justice et représentants de FIIAPP
- Experts court terme impliqués dans l'élaboration des documents CrimEx, à savoir analyse juridique, analyse des écarts et mise à jour de Fiches EuroMed, provenant des Pays-Bas, d'Espagne et d'Egypte.

2. Objectifs

- 2.1. Introduire et approuver les grandes lignes de la méthodologie de travail, l'organisation et les tâches du CrimEx.
- 2.2. Entamer les débats sur les cadres nationaux et internationaux (normes, institutions et outils) qui régissent la coopération policière et judiciaire en matière pénale, en mettant un accent particulier sur les questions pratiques relatives à ses différentes formes : l'extradition, l'entraide judiciaire, la délégation de la poursuite pénale, le rassemblement des éléments de preuve, la reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères.
- 2.3. Examiner la législation nationale de chaque PPVS pour la transposition des traités et conventions pertinents sur la coopération en matière pénale.

- 2.4. Examiner la pratique et les expériences en matière d'enquêtes et de poursuites dans des affaires judiciaires complexes, en accordant une attention spéciale à la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière complexe, la criminalité organisée, la cybercriminalité, la migration irrégulière, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent.
- 2.5. Examiner le niveau de connaissances et le cadre de coopération régionale des PPVS par le biais d'un exercice de mise à jour des Fiches EuroMed.
- 2.6. Discuter et définir la portée de l'analyse juridique, de l'analyse des écarts et des Fiches EuroMed, la méthodologie, les apports/produits escomptés et le contenu d'éventuels questionnaires à envoyer aux PPVS.

3. Conclusions et recommandations

- 3.1. Les membres du CrimEx ont approuvé les documents relatifs à l'organisation des sessions du CrimEx, la composition du présidium, la méthodologie de travail et les tâches du CrimEx.

Afin de soutenir la coopération judiciaire en matière pénale et d'assister les autorités centrales nationales, les juges, les procureurs et les forces de l'ordre des pays partenaires du Voisinage Sud (PPVS), CrimEx adopte les recommandations suivantes :

- 3.2. Le groupe CrimEx doit produire trois documents analytiques concernant la coopération policière et judiciaire en matière pénale, avec le soutien des experts court terme d'EuroMed Justice, et à partir des informations et données fournies par les PPVS et des commentaires formulés par Eurojust, le RJE en matière pénale, la DECT des Nations unies, le Conseil de l'Europe et les Etats membres de l'UE.

Les trois documents analytiques : [Fiches EuroMed](#), [Analyse juridique](#) comparative et [Analyse des écarts](#) vont servir à élaborer le [Manuel EuroMed](#) qui identifie un certain nombre de mesures en vue d'améliorer la coopération transfrontalière.

Les trois documents analytiques et le manuel représentent les *Documents CrimEx*.

- 3.3. [Fiches EuroMed Justice](#) - un outil comparatif des systèmes de coopération pénale des PPVS
 1. Portée
 - a. Mettre à jour et compléter les *Fiches EuroMed* de 2014 créées sur le modèle de *Fiches Belges* du RJE
 - b. Soutenir la connaissance mutuelle des systèmes de coopération judiciaire des PPVS et créer un outil comparatif des systèmes de coopération en matière pénale des PPVS.
 - c. Explorer les liens possibles entre les *Fiches EuroMed* et les *Fiches Belges* du RJE.
 2. Méthodologie
 - a. Utilisation du modèle méthodologique du RJE en matière pénale
 - b. Utilisation du modèle de questionnaires Excel du RJE
 - c. Eviter les doubles emplois et les chevauchements avec l'analyse juridique et l'analyse des écarts.

3. Apports
 - a. Questionnaires pour les Fiches EuroMed– (modèle feuilles Excel du RJE)
 - b. Réponses des PPVS aux questionnaires (feuilles Excel) reçues par les experts
 - c. Rapports synthétiques nationaux des PPVS
 - d. Recherches documentaires/de sources ouvertes effectuées par les experts
 - e. Données statiques et rapports disponibles
 - f. Ebauche de Fiches EuroMed par les experts
 - g. Commentaires des parties prenantes : Eurojust, RJE, DECT des NU, CoE et EM de l'UE
 - h. Débats, recommandations et conclusions du CrimEx.
4. Produits
 - a. Rapport des experts sur l'état d'avancement du processus de mise à jour des Fiches EuroMed – qui fera l'objet des débats lors de la 2^{ème} session du CrimEx
 - b. Mise à jour des Fiches EuroMed
5. Contenu du questionnaire – le modèle de questionnaires Excel du RJE.
- 3.4. [Analyses juridique et des écarts](#) – outils comparatifs sur la législation, les procédures et la pratique des PPVS.
 1. Portée
 - a. L'analyse juridique est un outil qui compare les différences et les similarités entre les législations et les procédures nationales des PPVS, et dresse un état des lieux en matière de ratification et de mise en oeuvre des traités et conventions bilatéraux et multilatéraux pertinents en la matière.
 - b. L'analyse des écarts appréciera la capacité (institutionnelle, opérationnelle et technique) existante dans les PPVS par rapport aux enquêtes et poursuites multidisciplinaires dans des affaires judiciaires complexes à dimension transnationale.
 2. Méthodologie
 - a. L'analyse juridique et l'analyse des écarts doivent être effectuées conjointement
 - b. L'analyse juridique constitue la condition préalable pour l'analyse des écarts, le manuel EuroMed et la mise à jour des Fiches EuroMed.
 - c. Utilisation de méthodes de recherche à la fois académiques et empiriques.
 - d. Assurer les synergies et éviter les doubles emplois et les chevauchements avec les Fiches EuroMed.
 3. Apports
 - a. Questionnaires rédigés par les experts
 - b. Commentaires des PPVS aux ébauches de questionnaires
 - c. Réponses des PPVS aux questionnaires révisés
 - d. Rapports synthétiques nationaux des PPVS
 - e. Recherches documentaires/de sources ouvertes effectuées par les experts
 - f. Données statistiques et rapports disponibles
 - g. Commentaires des principales parties prenantes – Eurojust, RJE, DECT des NU, Conseil de l'Europe et EM de l'UE
 - h. Rédaction par les experts
 - i. Débats, recommandations et conclusions du groupe CrimEx,
 4. Produits
 - a. Rapports des experts sur la situation de l'analyse juridique et de l'analyse des écarts – à présenter lors de la 2^{ème} session du CrimEx
 - b. Ebauche d'analyse juridique
 - c. Ebauche d'analyse des écarts

5. Le contenu des questionnaires doit :
 - a. Porter sur les difficultés pratiques rencontrées par les PPVS et les EM de l'UE
 - b. Identifier les bonnes pratiques en matière de coopération
 - c. Rassembler les informations pertinentes sur les cas et les expériences pratiques
 - d. Porter sur les principaux domaines et les principales questions tels que :
 - i. La longueur des procédures
 - ii. Le principe de réciprocité
 - iii. Le rassemblement et la recevabilité des éléments de preuve transfrontaliers
 - iv. Le principe de "poursuivre ou extradier".
 - e. Motifs du refus : préjudice aux intérêts nationaux essentiels ou à la souveraineté, infractions à caractère politique, ordre public, probabilité de la peine de mort, absence de traité ou d'accord formel sur l'entraide judiciaire.

4. Résultats à fournir

- 4.1. Rapports des experts sur l'état d'avancement du processus de mise à jour des Fiches EuroMed – à présenter lors de la 2^{ème} session du CrimEx
- 4.2. Fiches EuroMed mises à jour
- 4.3. Rapports des experts sur la situation de l'analyse juridique et de l'analyse des écarts – à présenter lors de la 2^{ème} session du CrimEx
- 4.4. Ebauche d'analyse juridique
- 4.5. Ebauche d'analyse des écarts

5. Calendrier/Plan de travail

1. Une semaine, jusqu'au 24 mars 2017 : préparation des ébauches de questionnaires par les experts. Envoi de ces ébauches aux participants de la session CrimEx pour commentaires.
2. Une semaine, jusqu'au 31 mars 2017 : réception des commentaires éventuels aux ébauches de questionnaires de la part des participants CrimEx.
3. Trois semaines, début avril 2017 : envoi de la version définitive des questionnaires. Réception des réponses pour le 21 avril 2017.
4. Deux semaines, jusqu'à la deuxième session du CrimEx : préparation des ébauches de l'analyse juridique, de l'analyse des écarts et des Fiches EuroMed mises à jour.
5. Jusqu'au 24 mars : envoi du modèle Excel et des Fiches EuroMed à mettre à jour.
6. Jusqu'au 17 avril : réception des commentaires de la part des membres du CrimEx.

Madrid, Espagne, le 16 mars 2017